**ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION :**

**QUESTIONNAIRE RELATIF AUX PRATIQUES DE L’ATTRIBUTAIRE EN MATIERE DE**

**PROMOTION ET DE L’EGALITE ET DE LA MIXITE PROFESSIONNELLES   
ET DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS**

*Les informations renseignées dans ce formulaire n’ont aucune incidence sur l’analyse des candidatures ni sur l’évaluation et la sélection des offres reçues.*

*Le questionnaire complété peut être remis soit au moment de la remise de l’offre soit au moment de l’attribution du marché au soumissionnaire retenu. Il n’est exigé que du seul attributaire.*

**Référence de la consultation : 24\_BAM\_026**

**Informations relatives au candidat / attributaire :**

Coordonnées de la société :

Nom et coordonnées du référent RH du candidat (si applicable) :

# Promotion de l’égalité et de la mixité professionnelles

## Préciser, pour le personnel affecté à la réalisation du marché, les proportions de femmes et d’hommes :

## Préciser, pour le personnel encadrant affecté à la réalisation du marché, la proportion de femmes et d’hommes :

## Préciser, pour le personnel affecté à la réalisation du marché, la proportion d’intervenants qui bénéficieront d’une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail :

## Préciser les écarts moyens de rémunérations à responsabilités égales existant entre les femmes et les hommes affectés à la réalisation des prestations du marché :

# Prévention des discriminations

## Votre structure est-elle engagée dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?

OUI ;  NON

Dans l’affirmative, comment cet engagement s’est-il matérialisé ? Label, charte, accord d’entreprise ?

## Quels sont les types de publics concernés par ces actions de prévention des discriminations ?

## Quels leviers privilégiez-vous dans la conduite de ces actions de prévention des discriminations et de promotion de l’égalité professionnelle ?

## Pour quelles raisons menez-vous ces actions de prévention des discriminations et de promotion de l’égalité professionnelle ?

Autres éléments à porter à la connaissance des services du pouvoir adjudicateur concernant les actions menées en matière de prévention des discriminations et de promotion de l’égalité professionnelle :